Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20261005-D2026051008-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2026/05/10/08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le cinq octobre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présents : FRITZ Bérangère, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, BERNY Benoît, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, MICHEL Ellen, LE HORS Clément, DRÉVILLON Hervé, MALIGE Sabrina, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick, LE BRIS Philippe, MELIARENNE Hervé.

Absent(e)s : BOUËDEC Jean-Michel, HERY Charlène, LE GAL Annie, PICARDA Styren, VERGNAULT Marie.

Procuration(s) : BOUËDEC Jean-Michel à LE BAIL Erwann, HERY Charlène à MALIGE Sabrina, LE GAL Annie à LE HORS Clément, PICARDA Styren à PRADO Elodie, VERGNAULT Marie à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, Monsieur Benoît BERNY a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/09/2026
Convocation affichée le : 29/09/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……..…
Certifié exécutoire le …..……..
A GOURIN, le……..……

La Maire,
Bérangère FRITZ.

8- CONVENTION RELATIVE À L'ENTRETIEN, LA RÉPARATION ET LA MESURE DE DÉBIT ET DE PRESSION DES BOUCHES, POTEAUX ET RÉSERVES D'INCENDIE

Madame le Maire présente au conseil municipal la convention à intervenir avec la société STGS (Société de Travaux et de Gestion des Services) relative à l'entretien, la réparation ainsi qu'à la réalisation des mesures de débit et de pression des bouches, poteaux et réserves incendies situés sur le territoire communal.

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les deux parties. Elle est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction.

Le conseil municipal est invité à autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20261005-D2026051008-DE

Département du MORBIHAN

VU le code général des collectivités territoriales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention relative à l'entretien, la réparation et la mesure de débit et de pression des bouches, poteaux et réserves d'incendie à conclure avec la société STGS, pour une durée de trois ans renouvelables une fois par tacite reconduction ;

AUTORISE Madame la Maire à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fait à Gourin, le 05 octobre 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
Benoît BERNY

La Maire,
Bérangère FRITZ.